



Native Women's  
Association of Canada

L'Association des  
femmes autochtones  
du Canada

PARTNERSHIP



## Examen des effets **cumulatifs** sur le poisson et son habitat à l'appui de la prise de décisions en vertu de la *Loi sur les pêches*

04

Comment le MPO tiendra  
compte des effets cumulatifs  
sur le poisson et son habitat



Fisheries and Oceans Canada  
Pêches et Océans Canada



## Introduction:

Pêches et Océans Canada (MPO), dans le cadre de son Programme de protection du poisson et de son habitat (PPPH), est en train de rédiger un énoncé de position pour inclure les effets cumulatifs dans le processus d'autorisation liés à la gestion du poisson et de son habitat.

Le résumé ci-dessous donne un aperçu de la façon dont le **MPO tiendra compte des effets cumulatifs sur le poisson et son habitat** avant toute décision de délivrer ou de refuser l'autorisation d'un projet qui pourrait entraîner la mortalité du poisson ou la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson.

- ▶ La Loi sur les pêches du Canada énonce les facteurs dont le ministre des Pêches et des Océans doit tenir compte lorsqu'il décide d'autoriser ou non un projet qui pourrait entraîner :
  - a. la mortalité de poissons;
  - b. la détérioration, la destruction ou la perturbation du poisson et de son habitat.
- ▶ Depuis la modification apportée en 2019 à la Loi sur les pêches du Canada, les effets cumulatifs sont l'un des facteurs dont le ministre doit tenir compte en vertu de certains articles de la Loi.

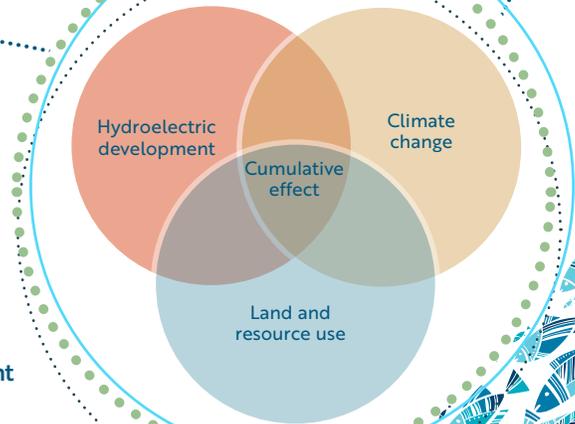


# Quels sont les effets cumulatifs sur le poisson et son habitat, et pourquoi sont-ils importants à prendre en considération?

- Les effets cumulatifs sur le poisson et son habitat du poisson sont l'impact combiné de pressions multiples, au fil du temps et de l'espace, et sont soit naturels, soit artificiels.

1. Exemple : Les pressions croisées des changements climatiques, de l'utilisation des terres et des ressources et de l'aménagement hydroélectrique.

Source : <https://www.cerri.ca/copy-of-cree-traditional-fisheries>





Que sont les effets cumulatifs sur le poisson et son habitat, et pourquoi est-il important d'en tenir compte ? SUITE

- ▶ Des effets cumulatifs se produisent lorsqu'un écosystème aquatique n'a pas assez de temps pour se remettre des pressions antérieures ou existantes avant d'être soumis à une ou plusieurs nouvelles répercussions.
- ▶ Pour protéger les poissons et leurs habitats, le **MPO** doit tenir compte de la probabilité qu'un projet contribue aux effets cumulatifs.
- ▶ Le MPO tient compte des effets cumulatifs au cas par cas et des principes directeurs fondés sur deux échelles :
  - a. **L'échelle spatiale** est la région géographique où le projet proposé aura une incidence sur le poisson et son habitat;
  - b. **L'échelle temporelle** est le moment, la durée et la persistance des effets potentiels sur les poissons et leurs habitats découlant du projet proposé.
- ▶ Pour déterminer les effets cumulatifs, le MPO peut également choisir de tenir compte de toute autre menace pertinente pour le poisson et son habitat, comme la dégradation ou la modification de l'habitat; les espèces envahissantes; la surexploitation du poisson; la pollution; et les changements climatiques.
- ▶ **Dans le cadre du Programme de protection du poisson et de son habitat (PPPH)**, le MPO a rédigé un énoncé de position. L'énoncé de position donne un aperçu clair de la façon dont le MPO tiendra compte des effets cumulatifs sur le poisson et son habitat. L'énoncé de position s'appliquera à tous les projets proposés avant de décider de délivrer ou de refuser l'autorisation d'un projet. Son but est d'analyser si un projet peut entraîner la mortalité de poissons ou la détérioration, la destruction ou la perturbation du poisson et de son habitat.



## Quels sont les objectifs de l'énoncé de position?



- ✓ L'énoncé de position vise à s'assurer que le PPPH peut démontrer de façon cohérente la prise en compte des effets cumulatifs sur le poisson et son habitat. Il aide également le personnel du MPO à comprendre comment les mandats et les objectifs du PPPH devraient être mis en œuvre d'une manière équitable, fiable et efficace.
- ✓ Le MPO espère qu'un engagement continu, significatif et collaboratif avec les peuples autochtones, les partenaires et les intervenants permettra d'élaborer des politiques solides et respectueuses de l'environnement pour tenir compte des effets cumulatifs. L'objectif est de réduire éventuellement les impacts sur les poissons et leurs habitats.





L'engagement du MPO sur les effets cumulatifs sur le poisson et son habitat est ouvert jusqu'au 15 décembre 2022. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le portail de mobilisation Parlons habitat du poisson du MPO à l'adresse [parlonshabitatdupoisson.ca](https://parlonshabitatdupoisson.ca).

Vous pouvez vous inscrire pour fournir des commentaires sur les effets cumulatifs proposés sur le poisson et son habitat à l'aide de [ce lien](#).



L'Association des  
femmes autochtones  
du Canada

120 Promenade du Portage  
Gatineau, Quebec  
J8X 2K1

613-722-3033  
[reception@nwac.ca](mailto:reception@nwac.ca)